NEWSLETTER HEBDO

11 Janvier 2019

AU REFUGE CETTE SEMAINE ....

CHANGEMENT DE DATE !

Le 26 Janvier, à partir de 18h, nous organisons un moment de rencontre et de partage entre les bénévoles du RCL.

Le principe est simple : chacun y est convié !

Aucune participation financière n'est demandée, vous venez avec un met et une boisson à partager !

Ce sera l'occasion pour chacun d'entre nous, de passer un moment convivial.

Alors venez nombreux !

© 2019 Refuge Canin Lotois

Des Nouvelles de :

Bonjour,

J'ai un an et j'ai beaucoup grandi. Cela fait 7 mois que j'ai été adopté par ma super maîtresse.
Je suis très joueuse et je fais encore des bêtises. Je saute après le fil à linge pour manger une culotte. J'aime voler tout objet en plastique, que je ronge. Je fais des trous dans la haie pour faire peur aux filles qui passent sur le trottoir. Ca m'amuse, elles crient à chaque fois.
Je vais à l'éducation canine et je me fais parfois remarquer par les moniteurs car j'ai du caractère.
Ma maîtresse veut me faire obéir et je ne suis pas toujours d'accord.
Mais je suis très gentille et câline.
Je vous souhaite une très bonne année 2019 et une adoption à chacun de mes congénères.

Shaé.

© 2019 Refuge Canin Lotois

Focus sur Huggy

Son arrivée…

Croisé Berger/Labrit d'environ 2 ans.

Huggy est arrivé en Fourrière à la mi-septembre 2018 dans un état assez miserable…son evolution physique est assez surprenante !

Côté caractère, Huggy est un chien qui a tendance à tester qui il a en face de lui !

Lui montrer qui est le Chef sera ainsi necessaire pour une relation harmonieuse avec lui.

Il saura alors se montrer affectueux et joueur !

Maintenant…

Mail : refugecaninlotois46@gmail.com **Téléphone :** 05.65.22.66.32

© 2019 Refuge Canin Lotois

Santé :

La vaccination du chien repose sur les mêmes principes que la vaccination des êtres humains. Elle consiste à introduire dans l'organisme de l'animal un agent extérieur (généralement un virus, une bactérie inactivés ou atténués) pour créer une réaction immunitaire qui va protéger le chien contre une maladie.

La vaccination présente donc un grand intérêt dans la protection contre les maladies très graves et/ou celles dont il n'existe pas de traitement ou pour lesquelles le traitement est long. La vaccination évitera donc au chien de contracter la maladie contre laquelle il est vacciné ou pourra, tout du moins, en atténuer les symptômes. En plus de cet intérêt individuel, elle a également un intérêt collectif en permettant de protéger les Humains et les autres animaux de la circulation des agents responsables de ces maladies.

Bien qu'ils ne soient pas rendus obligatoires par la loi française, les vaccins classiquement recommandés pour le chien sont les vaccins contre :

- la *maladie de Carré* (maladie virale très contagieuse entre chiens qui peut provoquer des séquelles neurologiques ou la mort de l'animal),
- l'*hépatite de Rubarth* (maladie virale responsable d'une grave atteinte du foie et d'une coloration bleue de l'œil),
- la *leptospirose* (infection bactérienne responsable d'une grave atteinte rénale qui peut conduire à la mort de l'animal et qui est transmissible à l'Homme),
- la *parvovirose* (gastro entérite hémorragique d'origine virale très contagieuse qui conduit souvent à la mort de l'animal),
- la *toux du chenil* (trachéo-bronchite assez longue à guérir et très contagieuse pour les chiens).

En fonction de l'exposition du chien à ces maladies qui dépend de son mode de vie et de votre région, le vétérinaire peut choisir d'y associer les vaccins contre :

- la *leishmaniose* (maladie incurable due a un parasite véhiculé par les phlébotomes qui aboutit souvent à une insuffisance rénale mortelle),
- la *piroplasmose* (maladie due à un parasité véhiculé par certaines tiques et qui entraîne une grave anémie potentiellement fatale pour le chien.

© 2019 Refuge Canin Lotois

Pendant les deux premiers mois de sa vie, le chiot est protégé par les anticorps de sa mère qu'elle lui transmet par voie colostrale lors de l'allaitement. En effet, son colostrum, substance sécrétée dans les premiers jours après la naissance du chiot, et dans une moindre mesure le lait maternel sont riches en anticorps. Ces anticorps vont le protéger jusqu'à ce que son système immunitaire soit opérationnel.
Ainsi, c'est à deux mois, lorsqu'il est sevré, qu'un chiot sera vacciné pour la première fois : on parle alors de primo-vaccination. La vaccination sur un animal jamais vacciné auparavant va alors demander deux injections à plusieurs semaines d'intervalle. La première injection entraîne une sensibilisation du système immunitaire et la 2ème injection pratiquée généralement 4 à 6 semaines plus tard entraîne un effet rappel et une production élevée d'anticorps. Sans cette seconde injection, il n'y aurait pas d'effet protecteur durable du vaccin. Le protocole de vaccination du chiot, c'est-à-dire la nature des vaccins, le nombre d'injections et l'intervalle entre celles-ci, sera déterminé par le vétérinaire au cas par cas.

Le vaccin contre la rage est un cas particulier puisqu'il ne peut pas se faire avant les 3 mois de l'animal car les anticorps maternels peuvent persister chez le chiot jusqu'à sa 11ème semaine et rendre le vaccin inefficace. Lors de la première vaccination contre la rage, un passeport européen pourra vous être délivré par votre vétérinaire si vous lui en faites la demande. C'est la preuve que l'animal est bien identifié par un tatouage ou une puce électronique et qu'il a été vacciné contre la rage. Le document est indispensable pour pouvoir voyager avec son chien dans tous les pays de l'Union Européenne. Le vaccin de la rage ne nécessite pas de deuxième injection comme pour la primo-vaccination.

© 2019 Refuge Canin Lotois

L'effet protecteur d'un vaccin n'est hélas pas définitif et c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de procéder à des rappels réguliers (souvent annuels) des vaccins. Le calendrier vaccinal du chien est toujours défini par un vétérinaire en fonction du risque encouru par le chien au quotidien.

Lorsque les rappels ne sont pas faits à temps, le vétérinaire est obligé de recommencer le protocole vaccinal depuis le début (les deux injections espacées). Mais rassurez-vous, la plupart des cliniques vétérinaires envoient un courrier au moment de faire l'injection de rappel pour rafraîchir la mémoire des maîtres distraits.

Le rappel se fait toujours au cours d'une consultation vaccinale auprès d'un vétérinaire qui, même en l'absence de maladie, présente un intérêt. Elle se veut un moment d'échange entre le propriétaire et vétérinaire, une occasion de pouvoir aborder des sujets importants comme l'adéquation de sa nourriture avec ses besoins ou de déceler des problèmes de santé de façon très précoce.

© 2019 Refuge Canin Lotois

CR de la Semaine :

Arrivée de la belle **Manga**, croisée Dogue Allemand, 3 ans.

Du jeune et beau **Doug**, croisé Border de 1 an.

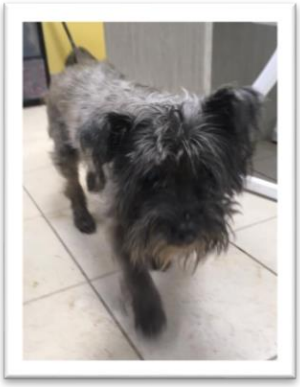

Du tranquille **Pollux**

Départ vers une nouvelle Vie pour **Olympe, Miky, Nissa,** et **Klaus** !!!!

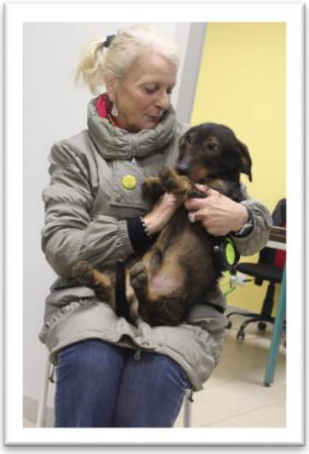

© 2019 Refuge Canin Lotois

NEWSLETTER HEBDO

Refuge Canin Lotois
Combes des Faxilières
46090 Le Montat
05.65.22.66.32

Mail : refugecaninlotois46@gmail.com
Site internet : refugecaninlotois.wordpress.com

adherez et faites adherer vos amis à l'association !

Refuge Canin Lotois

Adhésion / don 2019

(à remplir en lettres majuscules)

Je soussigné (e) Mr/Mme _____

Adresse : _____

_____

Tel : _____

Mail : _____

Signature :

- ◯ adhère à l'association REFUGE CANIN LOTOIS et verse une cotisation de 20 euros
- ◯ renouvelle mon adhésion pour l'année 2018 et verse une cotisation de 20 euros
- ◯ fais un don de.....euros

(Chèque bancaire ou postal à l'ordre de REFUGE CANIN LOTOIS, à adresser à REFUGE CANIN LOTOIS - Combes des Faxilières - 46090 LE MONTAT)

◯ Vous avez besoin d'un reçu fiscal* pour votre déclaration d'impôts, cochez cette case.
* Le reçu fiscal vous sera envoyé dans les plus brefs délais.

◯ L'envoi des convocations à l'Assemblée Générale se fera dorénavant par mail.
Si vous souhaitez les recevoir par courrier postal, cocher cette case.

Fait à _____

Le _____

pour toute question, contactez-nous au 05 65 22 66 32 ou refugecaninlotois46@gmail.com
retrouvez nous aussi sur refugecaninlotois.wordpress.com et https://www.facebook.com/refugecanin.lotois.12

Les dons reçus par le REFUGE CANIN LOTOIS ouvrent droit à une réduction d'impôt, au titre de l'article 200 du Code général des Impôts. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction directe de votre impôt sur le revenu égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si le plafond est atteint, la réduction d'impôt est reportable sur 5 ans.